

Département de l'Aisne (02)

Communauté d'Agglomération du St Quentinnois

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du Syndicat de la Vallée de la Somme

Exercice 2017

Rapport présenté conformément à l'article L2224-5 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport du Président

Prestataire : PPS COLLECTIVITES
Juillet 2018



[Sommaire](#)

Fiche de synthèse RPQS Distribution d'Eau Potable 2017	3
I Caractérisation technique du service	4
I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service	4
I.2 Evolution des habitants desservis et des abonnés (D101.0)	4
I.3 Les ressources, les volumes prélevés et achetés	6
I.4 Les volumes facturés et les volumes consommés	6
I.5 Les réseaux de desserte (hors branchements)	8
II Tarification de l'eau potable et recettes du service	9
II.1 Modalités de tarification	9
II.2 Présentation d'une facture d'eau potable base 120 m ³ (D102.0)	10
II.3 Montants des recettes d'exploitation	12
III Les indicateurs techniques de performance	13
III.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
III.3 Indicateurs de performance du réseau	15
III.3.1 Synthèse des flux de volumes sur période de relèvement	15
III.3.2 Rendement de réseau de distribution (P104.3)	16
III.3.3 Indice linéaire de consommation	16
III.3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
III.3.5 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	17
III.3.6 Renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
III.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
IV Financement des investissements	19
IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice	19
IV.2 La dette	19
IV.3 Les amortissements	19
IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux	19
IV.5 Les branchements plomb	19
V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée	19
V.1 Abandons de créances et fonds de solidarité (P109.0)	19
V.2 Opérations de coopération décentralisée	20
V.3 Taux d'impayés	20

Fiche de synthèse RPQS Distribution d'Eau Potable 2017

Le service de distribution d'eau potable

Au 1^{er} janvier 2018, le service public d'eau potable de l'ancien SAEAVS, relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois (CASQ).

La délégation

Le service est exploité par la société SAUR en vertu d'un contrat d'affermage ayant pris effet le 16 janvier 2015. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 15 janvier 2027.

Les abonnés

- **1 225 abonnés** au 31 décembre 2017 (+0,08 % par rapport au 31/12/2016).
- **103 632 m³** consommés en 2017 (-2,1% par rapport à 2016).
- **19 862 m³ exportés**

Le réseau de distribution d'eau potable

- **48,989 km de canalisations** (+0,03% par rapport à 2016)
- **Rendement de réseau : 77,6 %** (-4,7 points par rapport à 2016)

La production d'eau potable

- 1 station de production
- 3 réservoirs surélevés (750 m3 de stockage)

La qualité du service

Toutes les analyses bactériologiques effectuées en 2017 ont été conformes aux limites et aux références de qualité fixées par le code de la santé publique. 1 analyse physico-chimique n'a pas été conforme

Les travaux

- 325 009 € d'investissements du Syndicat réalisés en 2017 pour la rénovation du réservoir de Séraucourt-Le-Grand (à valider avec la CASQ).

Le prix

Le prix est composé d'une partie fixe (abonnement) et d'une partie variable proportionnelle aux volumes d'eau consommés.

Au 1^{er} janvier 2018, un abonné domestique paiera **200,31 € TTC** pour une facture de 120 m³, soit en moyenne **1,669 €/m³ TTC** (+0,3% par rapport au 1^{er} janvier 2017).

I Caractérisation technique du service

I.1 Territoire desservi et mode de gestion du service

Le S.A.E.A. de la Vallée de la Somme (SAEAVS) possède la compétence production et distribution d'eau potable, jusqu'au 31/12/2017.

Au 1/1/2018, cette compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois (CASQ) et le SAEAVS a été dissout.

Le S.A.E.A. de la Vallée de la Somme regroupe les communes de Artemps, Bray Saint Christophe, Dallon, Dury, Fontaine les Clercs, Happencourt, Ollezy, Seraucourt le Grand, Sommette Eaucourt, Tugny et Pont.

Le contrat

La gestion du service a été confiée par un contrat d'affermage avec la société SAUR pour une durée de **12 ans à compter du 16 janvier 2015 et jusqu'au 15 janvier 2027.**

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien du réseau, recherche des fuites, permanence du service.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, Facturation, traitement des réclamations client.
Entretien	Ensemble des ouvrages d'eau potable du périmètre affermé.
Renouvellement	Renouvellement des compteurs, des équipements électromécaniques et de désinfection

Les travaux pris en charge par le Syndicat sont les suivants :

Renouvellement	des canalisations (et extension), du forage, du génie civil
-----------------------	---

I.2 Evolution des habitants desservis et des abonnés (D101.0)

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des nombres d'habitants, de branchements et d'abonnés sur la période 2011-2017 :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'habitants recensés				2 932	2 908	2 908	2 908
Nombre de branchements	1 373	1 386	1 390	1 403	1 222	1 231	1 231
Nombre d'abonnés	1 172	1 186	1 227	1 232	1 213	1 224	1 225

Le nombre de branchements, est resté stable entre 2016 et 2017.

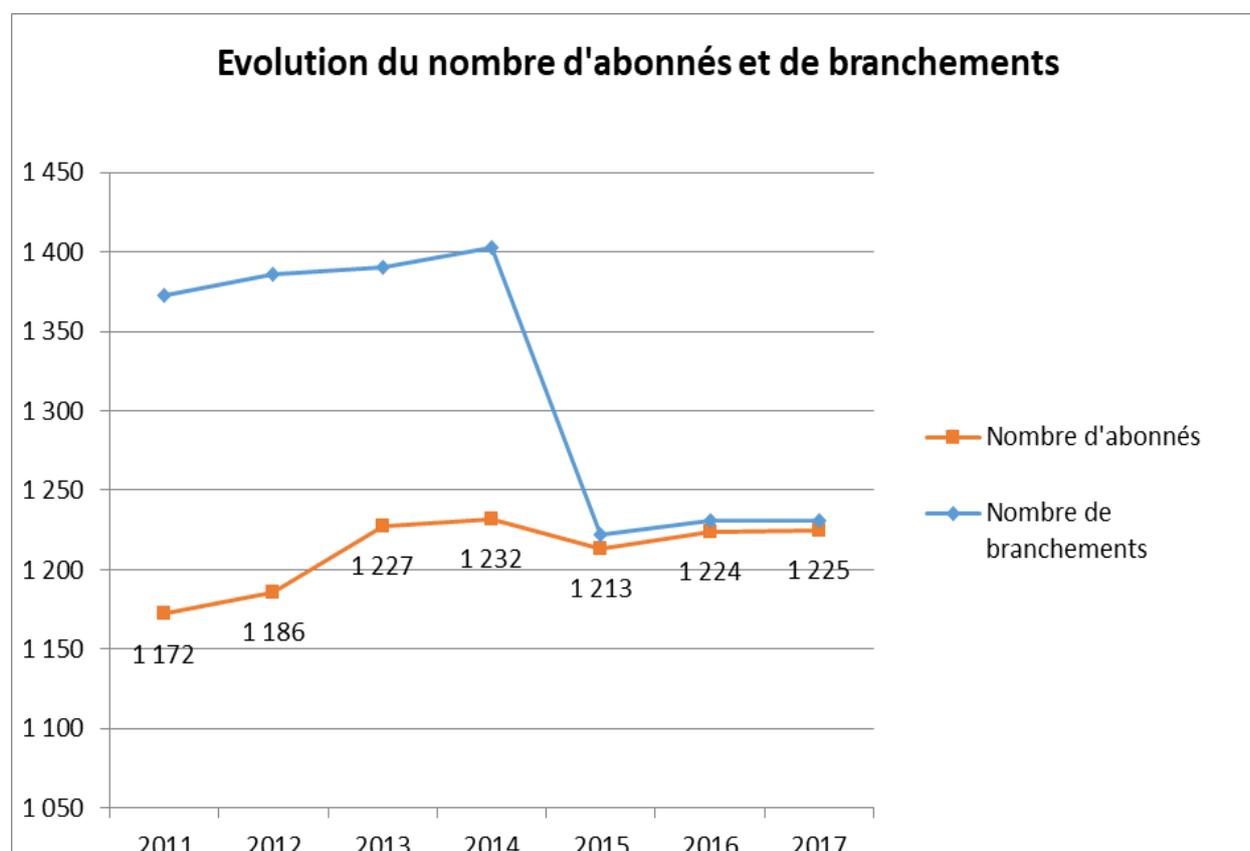
Le tableau suivant donne l'évolution du nombre d'abonnés par commune sur la période 2012-2017, ainsi que la répartition en 2017 des abonnés par commune.

Nombre d'abonnés par commune	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016	répartition en 2017 par commune
Artemps	141	144	143	145	147	145	-1,4%	11,8%
Bray St Christophe	33	33	33	33	33	34	3,0%	2,8%
Contescourt/Castres	0	0	0	0	0	0		0,0%
Dallon	158	162	162	160	162	161	-0,6%	13,1%
Dury	90	93	95	95	95	95	0,0%	7,8%
Fontaine les Clercs	119	121	121	120	120	121	0,8%	9,9%
Happencourt	62	69	70	67	72	72	0,0%	5,9%
Ollezy	74	79	79	80	79	79	0,0%	6,4%
Séraucourt le Grand	313	324	324	320	313	316	1,0%	25,8%
Sommeffe-Eaucourt	78	80	81	81	80	80	0,0%	6,5%
Tugny et Pont	118	121	124	121	123	122	-0,8%	10,0%
Total Syndicat	1 186	1 226	1 232	1 222	1 224	1 225	0,1%	100,0%
Total clients domestiques	1 162	1 203	1 208	1 196	1 224	1 225	0,1%	

Entre 2016 et 2017, on observe une hausse de **0,1 %** du nombre d'abonnés (+1 abonné). La commune de Séraucourt-Le-Grand comporte le plus grand nombre d'abonnés (25,8 % du total et 3 abonnés supplémentaires en 2017).

Le graphe ci-dessous donne l'évolution du nombre d'abonnés et du nombre de branchements sur la période 2009-2016.

On observe une cassure en 2015 relative au nombre de branchements et correspondant au transfert entre délégataires suite au renouvellement du contrat DSP.

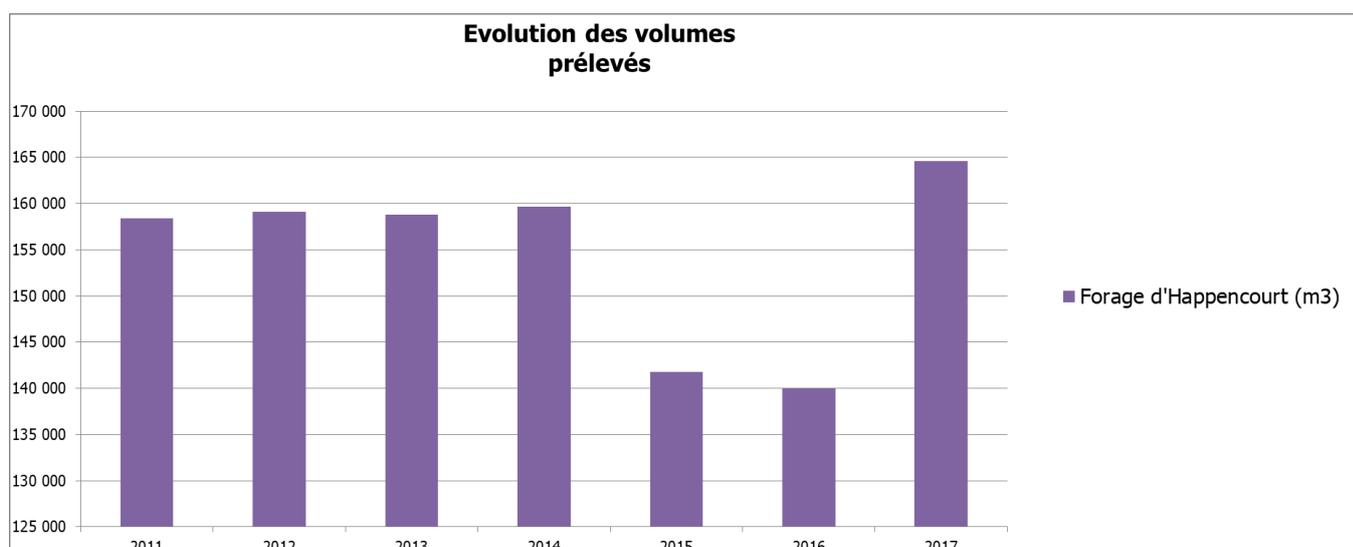


I.3 Les ressources, les volumes prélevés et achetés

L'eau produite provient du forage d'eau souterraine situé à Happencourt.

Volumes prélevés et produits	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation N/N-1
Forage d'Happencourt (m3)	158 405	159 137	158 774	159 652	141 794	140 006	164 567	17,5%

Entre 2016 et 2017, les volumes prélevés ont augmenté de 17,5 %. Il n'y a pas d'eau utilisée pour les besoins du traitement : les volumes produits correspondent aux volumes prélevés. Ces volumes 2017 sont ceux relevés sur l'année calendaire 2017 et non sur la période de relève des compteurs abonnés, extrapolée à 365 jours.



Le tableau ci-dessous donne les évolutions des volumes produits, des volumes importés de la Ville d'Ham, des volumes exportés à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) et des volumes mis en distribution. Ces volumes sont extrapolés sur la période de relève 2017 des compteurs abonnés ramenée à 365 jours).

En m3	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
total volumes produits	157 568	158 774	158 456	141 794	143 015	160 627	12,31%
total volumes importés	1 569	1 193	1 196	1 168	1 184	979	-17,31%
total volumes exportés	11 591	12 190	11 975	12 412	10 905	19 862	82,14%
total volumes eau potable mis en distribution	147 546	147 777	147 677	130 550	133 294	141 744	6,34%

Entre 2016 et 2017, les volumes exportés à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin (CASQ) ont augmenté de **82,14%** et les volumes mis en distribution ont augmenté de **6,34%**.

I.4 Les volumes facturés et les volumes consommés

Les volumes facturés correspondent à la période moyenne de relève 2017, qui a été estimée par le délégataire, à 365 jours (Page 21 du RAD 2017).

Les volumes facturés en 2017 pour chaque commune du Syndicat, sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Volumes facturés par commune	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Artemps	9 888	12 779	12 932	1,2%
Bray St Christophe	1 776	2 201	1 948	-11,5%
Contescourt/Castres	0	0	0	
Dallon	11 575	12 939	12 732	-1,6%
Dury	6 977	8 552	7 943	-7,1%
Fontaine les Clercs	8 207	10 241	9 450	-7,7%
Happencourt	6 540	5 186	6 064	16,9%
Ollezy	5 953	6 014	6 010	-0,1%
Séraucourt le Grand	23 542	33 789	27 741	-17,9%
Sommette-Eaucourt	5 633	5 592	5 350	-4,3%
Tugny et Pont	8 572	10 279	13 462	31,0%
Total des volumes facturés des communes	88 663	107 572	103 632	-3,7%

La baisse de 3,7% entre 2016 et 2017 est donc due à la période de relève 2017 (365 jours en 2017 contre 371 en 2016).

Le tableau suivant donne l'évolution ramenée à 365 jours.

Volumes facturés sur année	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Relève compteurs base 365 jours	101 448	106 122	103 632	-2,3%

Volumes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Volumes prélevés sur lecture compteurs	159 137	158 774	159 652	142 962	140 006	164 567	17,5%
Volumes livrés au réseau sur période de relève compteurs abonnés sur 365 jours	159 137	159 967	159 652	142 962	144 199	161 606	12,1%
dont volumes produits	157 568	158 774	158 456	141 794	143 015	160 627	12,3%
dont volumes eau potable importés	1 569	1 193	1 196	1 168	1 184	979	-17,3%
Volumes consommés autorisés	119 217	116 220	120 276	113 860	118 936	125 434	5,5%
dont volumes consommés abonnés	105 136	101 590	105 641	101 448	106 122	103 632	-2,3%
dont volumes exportés	11 591	12 190	11 975	12 412	10 905	19 862	82,1%
dont volumes sans comptage					1 909	1 940	1,6%
dont volumes de service réseau	2 490	2 440	2 660	0	0	0	

Les volumes consommés autorisés du Syndicat, ont augmenté de 5,7 % entre 2016 et 2017.

[Zoom sur l'évolution des volumes consommés par abonné :](#)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Volumes livrés au réseau	159 137	159 967	159 652	142 962	144 199	141 744	-1,7%
Volumes consommés abonnés	105 136	101 590	105 641	101 448	106 122	103 632	-2,3%
Nombre d'abonnés	1 186	1 227	1 232	1 213	1 224	1 225	0,1%
Consommation moyenne par abonné (m ³ /abonné/an)	89	83	86	84	87	85	-2,4%

Entre 2016 et 2017, la baisse des volumes consommés (pour un nombre d'abonnés constant) a entraîné une baisse de **2,4 %** de la consommation unitaire par abonné et par an (soit - 2 m³ par abonné et par an).

A 85 m³/abonné/an, la consommation unitaire reste très inférieure à la norme Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) (120 m³/Abonné/an).

I.5 Les réseaux de desserte (hors branchements)

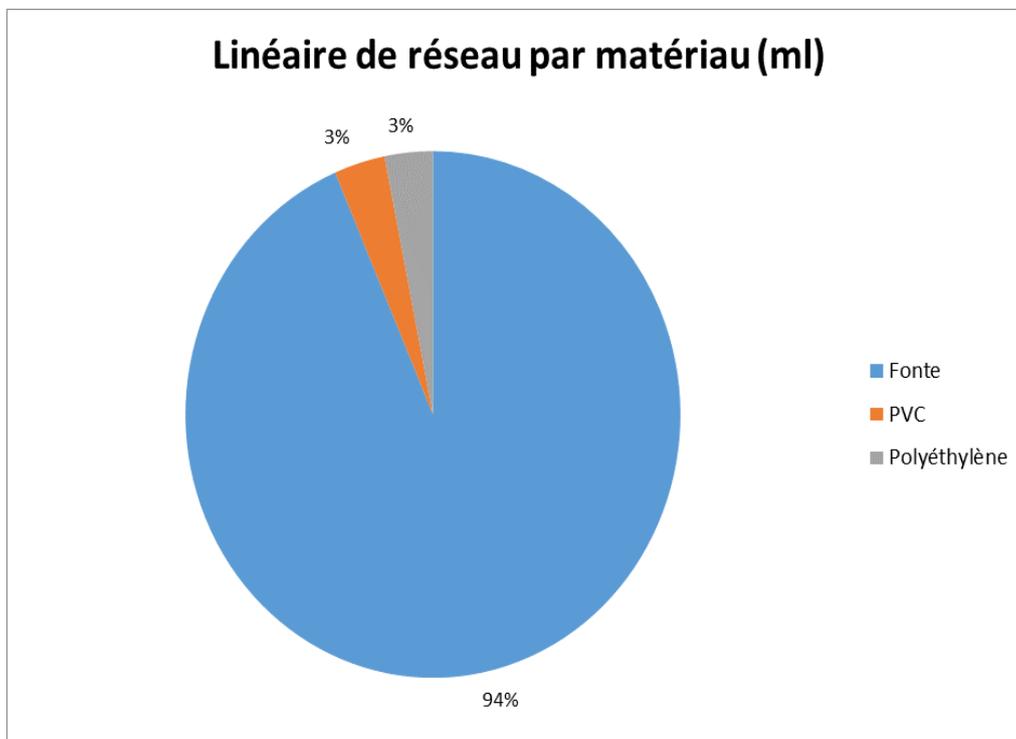
L'évolution du linéaire de réseau d'eau potable entre 2011 et 2017, est décrite ci-dessous :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
linéaire de réseau (ml)	49 028	49 028	49 028	49 028	48 090	48 977	48 989	0,03%

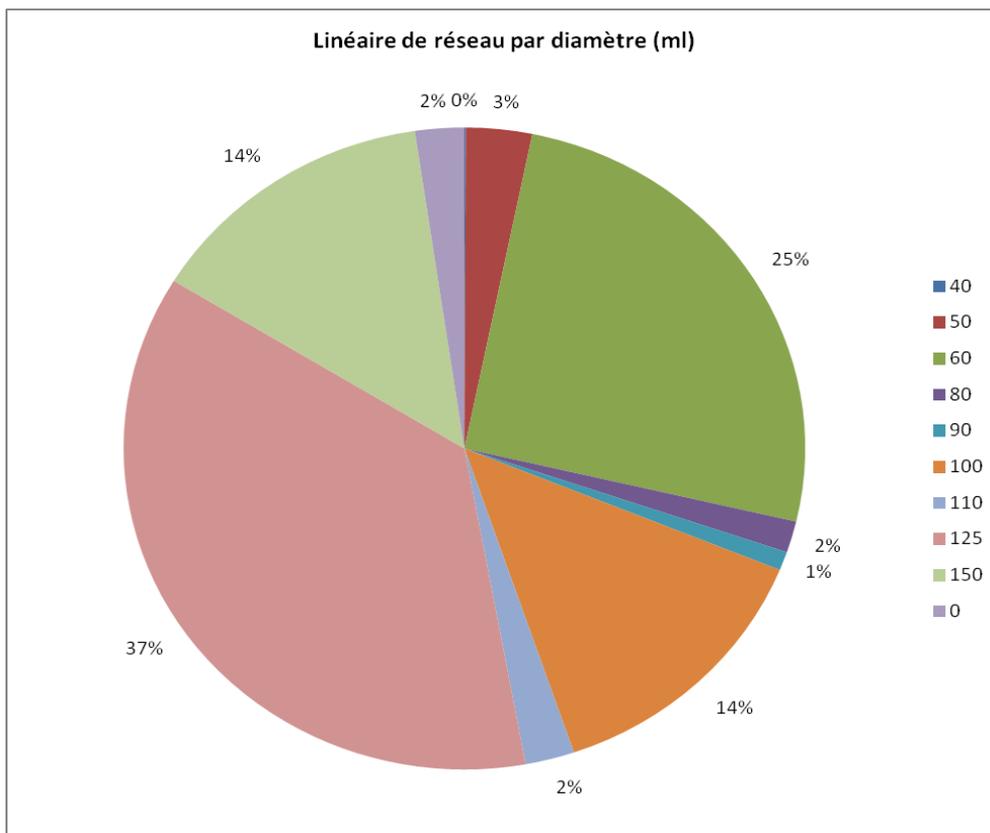
L'année 2017 a permis au délégataire de mettre à jour l'inventaire des conduites par rapport à la situation au 31/12/2016 (total du linéaire, type de matériau, validation des diamètres, etc...).

Les graphiques ci-dessous présentent les caractéristiques des réseaux du Syndicat en 2017 :

- Répartition du réseau par commune (non fourni cette année),
- Répartition du réseau par type de matériau,
- Répartition du réseau par diamètre.



Le graphe suivant représente la répartition des longueurs de conduites par classe de diamètre (la classe \geq DN100 et $<$ DN 200 mm, représente 66 % du total).



II Tarification de l'eau potable et recettes du service

II.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables au titre de la part collectivité, n'ont pas varié entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018 : la part fixe reste à 11 € pour un compteur DN15 mm et la part variable reste à 0,19 €/m³ (délibération du 30/11/2017).

Le prix du service comprend :

- Une part fixe ou abonnement, payable d'avance au semestre,
- Une part proportionnelle à la consommation d'eau potable, payable à terme échu.

Les consommations sont payables au vu du relevé de compteur. Les factures intermédiaires sont basées sur une estimation de consommation.

La redevance de « préservation des ressources en eau » reversée à l'Agence de l'Eau s'élève à 0,051 €/m³ au 1^{er} janvier 2018 (soit – 7,27 % par rapport au 1^{er} janvier 2017).

La redevance de « pollution domestique » reversée à l'Agence de l'Eau s'élève à 0,3880 €/m³ au 1^{er} janvier 2018.

Le service est assujéti à la TVA au taux de 5,5%.

Le tableau suivant donne l'évolution du tarif entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018.

Evolution des tarifs :

Désignation	PU au 01/01/2017	PU au 01/01/2018	Variation
Part délégataire			
Part fixe : Abonnement (€HT)	34,87	35,26	1,12%
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m3)	0,5615	0,5677	1,10%
Part collectivité			
Part fixe : Abonnement (€HT)	11,00	11,00	0,00%
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m3)	0,1900	0,1900	0,00%
Redevances et taxes			
Préservation des ressources en eau (€HT/m3)	0,055	0,051	-7,27%
Pollution domestique (€HT/m3)	0,3880	0,3880	0,00%
TVA	5,5%	5,5%	0,00%

On constate une hausse de 1,1%, des tarifs délégataire (effet coefficient K) et une stabilité des tarifs du syndicat, entre le 1/1/2017 et le 1/1/2018.

II.2 Présentation d'une facture d'eau potable base 120 m³ (D102.0)

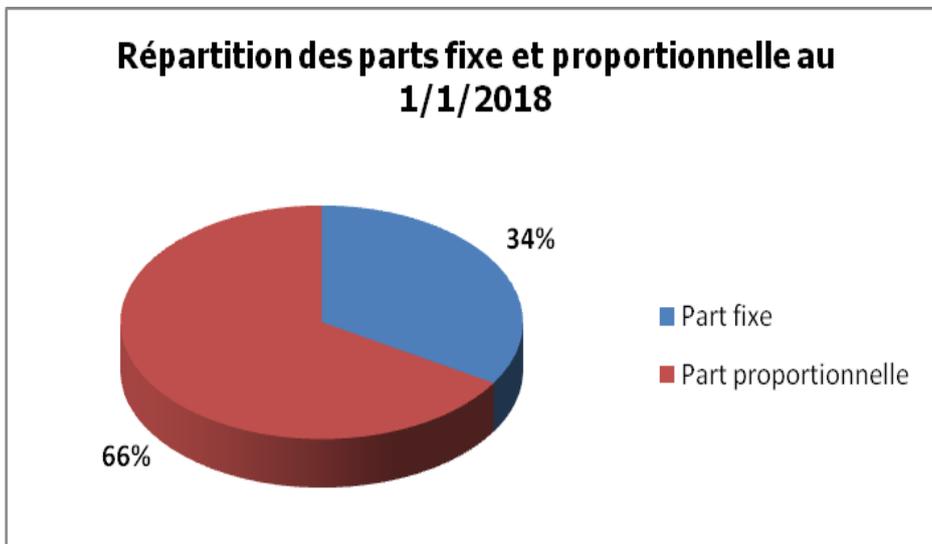
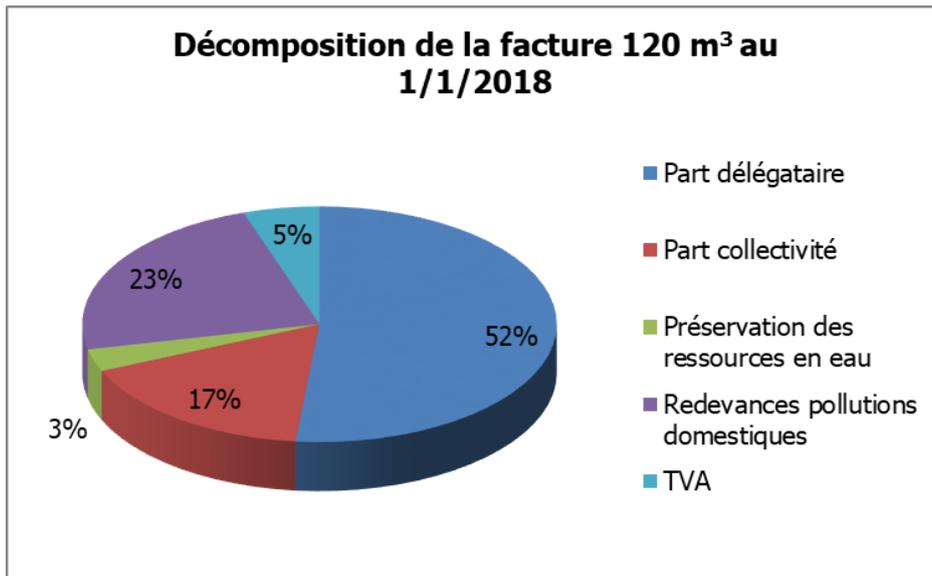
Désignation	Qté	PU au 01/01/2017	PU au 01/01/2018	Montant 2017	Montant 2018	Variation
Part délégataire						
Part fixe : Abonnement (€HT)	1	34,87	35,26	34,87	35,26	1,1%
Part proportionnelle	120	0,5615	0,5677	67,38	68,12	1,1%
Part collectivité						
Part fixe : Abonnement (€HT)	1	11,00	11	11,00	11,00	0,0%
Part proportionnelle : Consommation (€HT/m3)	120	0,19	0,19	22,80	22,80	0,0%
Redevances et taxes						
Préservation des ressources en eau (€HT/m3)	120	0,055	0,051	6,60	6,12	-7,3%
Redevance pollution (€HT/m3)	120	0,388	0,388	46,56	46,56	0,0%
Total en €HT				189,21	189,86	0,3%
TVA				10,41	10,44	0,3%
Total en €TTC				199,62	200,31	0,3%
Soit Prix théorique en €/m3				1,663	1,669	0,3%

La facture 120 m3 est en hausse de 0,3%.

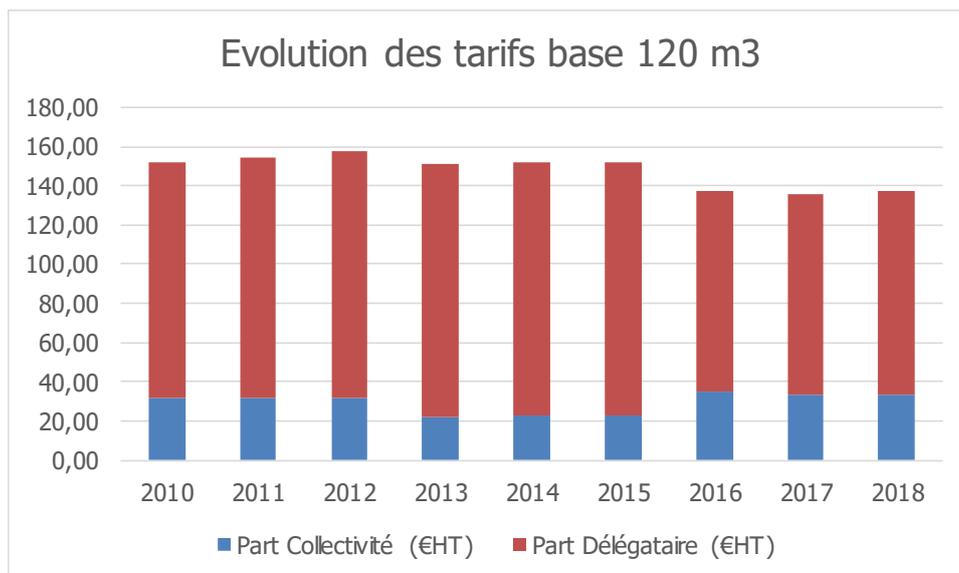
Répartitions et évolutions :

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition de la facture d'eau entre les différentes parts :

- Part délégataire, part syndicale, parts Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), TVA,
- Part fixe et part variable.



La répartition des parts fixe et proportionnelle est conforme à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (le seuil maximal de 40% n'est pas dépassé pour la part fixe).



La somme de la part délégataire et de la surtaxe, est restée relativement stable à environ 150 € HT, entre 2010 et 2014 puis a baissé de 10 % au 1/1/2016 suite au démarrage du nouveau contrat au 16/1/2015.

II.3 Montants des recettes d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes entre 2016 et 2017 pour :

- La part collectivité (part fixe et part proportionnelle),
- Les recettes de l'exploitant décomposées entre la part exploitation et les produits accessoires,
- Les redevances AESN (redevance prélèvement et redevance pollution).

Recettes (en € Hors Taxes)	2016	2017	Variation
Recettes exploitant vente d'eau	83 000 €	106 900 €	28,8%
dont abonnements			
dont consommations			
dont cession d'eau			
Autres recettes	6 200 €	14 300 €	130,6%
Travaux / Branchements		7 500 €	
Facturation et produits accessoires	6 200 €	6 800 €	9,7%
Collectivités et autres organismes publics	60 000 €	87 000 €	45,0%
Part collectivité	38 000 €	44 000 €	15,8%
Redevance prélèvement			
Redevance pour pollution d'origine domestique	22 000 €	43 000 €	95,5%
Total des recettes	149 200 €	208 200 €	39,5%

Les recettes ventes d'eau du délégataire ont augmenté de 28,8 % en 2017, du fait d'un rattrapage par rapport à 2016.

Les recettes du Syndicat ont augmenté de 15,8 %.

Toutefois ces variations importantes nécessitent des précisions de la part de SAUR.

Les recettes liées aux redevances prélèvement et pollution ont augmenté de 21 k€, ce qui n'est pas cohérent avec la baisse des volumes vendus et du tarif de la redevance Préservation des ressources en eau.

Les recettes totales ont augmenté de 39,5 %.

III Les indicateurs techniques de performance

Nous présentons ici les indicateurs de performance qui sont requis en l'absence de Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007.

III.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Analyses	2013	2014	2015	2016	2017	Variation
1- Microbiologie						
nombre de prélèvements réalisés	17	14	14	13	14	8%
nombre de prélèvements non-conformes	0	0	0	0	0	-
2- Paramètres physico-chimiques						
nombre de prélèvements réalisés	17	14	14	13	14	8%
nombre de prélèvements non-conformes			0	0	1	-

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour :

Analyses	2013	2014	2015	2016	2017	Variation
Taux de conformité - Microbiologie (P101.1)	100%	100%	100%	100%	100%	0%
Taux de conformité - Paramètres physico-chimiques (P102.1)			100%	100%	92%	-8%

En 2017, une non-conformité physico-chimique a été relevée.

III.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 120 le niveau de connaissance du réseau des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service de l'eau potable. Il est de 95 en 2017.

Les points restant à obtenir correspondent au programme de renouvellement des canalisations à mettre en place ainsi qu'à l'absence de modélisation du réseau.

L'indicateur n'a pas varié entre 2016 et 2017.

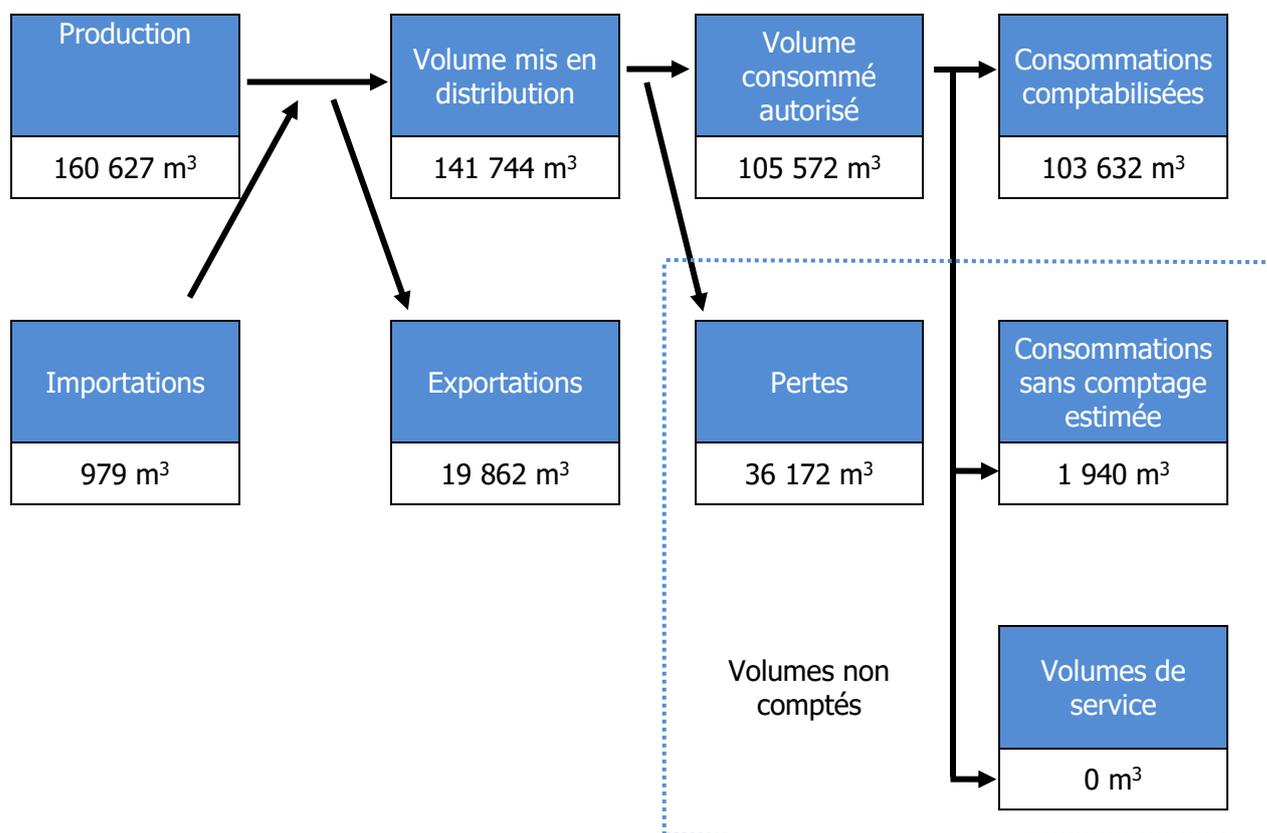
L'article 2.9 du contrat prévoit la mise en place de la modélisation au 16/1/2016, ce qui ne semble pas être pris en compte dans l'indicateur calculé en 2017, comme en 2016.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau		Barème	Points obtenus en 2016	Points obtenus en 2017
A. Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	5
B. Inventaire des réseaux	Points soumis à l'obtention des 15 points ci-dessus :			
	Existence d'un inventaire des réseaux et pour au moins 50% du linéaire les informations sur les matériaux et diamètres des canalisations, et procédure de mise à jour complétée	10	10	10
	Par tranche de 10% du linéaire renseigné (5 points maximum lorsque matériaux et diamètres sont connus pour 95% du linéaire)	5	5	5
	Connaissance pour chaque tronçon de la date ou la période de pose pour 50% du linéaire minimum (10 points) et par tranche de 10% au-delà (15 points maximum lorsque période de pose connue pour 95% du linéaire)	15	15	15
C. Informations complémentaires sur des éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau	Points soumis à l'obtention de 40 points / 45 points ci-			
	Localisation et description des ouvrages annexes	10	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	10	10	10
	Localisation des branchements	10	0	0
	Caractéristiques par branchements du compteur d'eau (carnet métrologique et date de pose)	10	10	10
	Un document identifie les recherches de pertes d'eau	10	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, travaux de renouvellement)	10	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0	0
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	0	0
Valeur de l'indicateur		120	95	95

III.3 Indicateurs de performance du réseau

III.3.1 Synthèse des flux de volumes sur période de relèvement

Le schéma suivant présente la décomposition des volumes d'eau comptabilisés sur la période de relèvement des compteurs ramenée à 365 jours :



Le tableau ci-dessous donne l'évolution des volumes sur la période 2010-2016 :

Volumes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Volumes prélevés sur lecture compteurs	159 137	158 774	159 652	142 962	140 006	164 567	17,5%
Volumes livrés au réseau sur période de relèvement compteurs abonnés sur 365 jours	159 137	159 967	159 652	142 962	144 199	161 606	12,1%
dont volumes produits	157 568	158 774	158 456	141 794	143 015	160 627	12,3%
dont volumes eau potable importés	1 569	1 193	1 196	1 168	1 184	979	-17,3%
Volumes consommés autorisés	119 217	116 220	120 276	113 860	118 646	125 434	5,7%
dont volumes consommés abonnés	105 136	101 590	105 641	101 448	105 832	103 632	-2,1%
dont volumes exportés	11 591	12 190	11 975	12 412	10 905	19 862	82,1%
dont volumes sans comptage					1 909	1 940	1,6%
dont volumes de service réseau	2 490	2 440	2 660	0	0		
Pertes annuelles d'eau en m³	39 920	43 747	39 376	29 102	25 553	36 172	41,6%

Malgré une baisse des pertes d'eau entre 2015 et 2016, celles-ci ont augmenté de 41,6 % (+ 10 500 m³ environ) en 2017 et se retrouvent à un niveau proche de celui du contrat précédent. Il est à noter que SAUR ne précise pas depuis le début du contrat en 2015, les volumes d'eau de service (purges, nettoyages de réservoirs, etc...).

III.3.2 Rendement de réseau de distribution (P104.3)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
rendement dit du Maire	74,91%	72,65%	75,34%	79,64%	82,28%	77,62%	-4,66%

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

Après une augmentation continue du rendement de réseau entre 2013 et 2016, **on constate une baisse de 4,6 points entre 2016 et 2017**. Les pertes d'eau en 2017 ont augmenté de 10 620 m³.

III.3.3 Indice linéaire de consommation

En m ³ /km/jour	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Indice linéaire de consommation donné dans RAD	6,00	5,80	6,72	6,63	6,64	7,01	5,6%
Indice linéaire de consommation recalculé PPS	6,66	6,49	6,72	6,49	6,64	7,01	5,7%
Seuil de rendement recalculé PPS en %	66,33	66,30	66,34	66,30	66,33	66,40	0,1%

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées + exportations + estimation des consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements).

Afin de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution, le décret du 27 janvier 2012 a mis en place un seuil de rendement calculé à partir de l'indice linéaire de consommation en deçà duquel la collectivité devra mettre en place un plan d'actions et pourra être pénalisée sur la redevance prélèvement.

Ces dispositions sont applicables au rendement calculé pour l'année 2016.

« JORF n°0024 du 28 janvier 2012 page 1641 texte n° 4 (extrait Légifrance.gouv.fr)

DECRET

Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

NOR: DEVL1132866D

Publics concernés : collectivités territoriales, services de l'Etat, agences de l'eau, offices de l'eau des départements d'outre-mer, gestionnaires des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Objet : réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution. Entrée en vigueur : le descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement doit être établi, en vertu de la loi, avant le 31 décembre 2013.

Notice : la loi invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution. A cet effet, elle oblige à établir un descriptif détaillé des réseaux. Le décret en précise le contenu : le descriptif doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des

informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations. Ce descriptif doit être régulièrement mis à jour. Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le présent décret, un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée. »

Méthode de calcul pour 2016 : $65 + [7,01/5] = 66,40$.

Le rendement 2017 de 77,62 % est 11 points au-dessus du seuil minimum. Le rendement reste donc correct compte tenu des caractéristiques rurales du Syndicat et du linéaire de conduites.

Il respecte donc les termes du décret de 2012.

III.3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

En m ³ /km/jour	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (ILVNC)	2,37	2,58	2,35	1,66	1,54	2,13	38,3%

- indice linéaire des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements/ jour).

L'ILVNC a augmenté de 38,3 % entre 2016 et 2017, en cohérence avec la baisse du rendement.

III.3.5 Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

En m ³ /km/jour	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Indice linéaire des Pertes en réseau (ILP)	2,22	2,44	2,20	1,66	1,54	2,02	31%

indice linéaire de pertes en réseau =

pertes en m³ / longueur du réseau hors branchements / jour

L'ILP a augmenté de 31% entre 2016 et 2017, en cohérence avec l'augmentation des pertes.

III.3.6 Renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le RAD 2017 n'indique pas de renouvellement de réseau au cours des 5 dernières années.

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

III.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation
Indice d'avancement de protection de la ressource	80%	80%	80%	80%	40%	80%	80%	0%

Indice déterminé selon le barème suivant :

0%	aucune action de protection
20%	études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

IV Financement des investissements

IV.1 Montant des travaux engagés pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2017, le syndicat a réalisé les travaux de rénovation du réservoir de Séraucourt-le-Grand », pour un montant de 325 009 € HT, subventionné à hauteur de 147 502 €.

Le délégataire n'a pas réalisé d'opération de renouvellement en 2017.

Le solde créditeur du compte de renouvellement, s'élève à 7 823 € au 31/12/2017.

IV.2 La dette

L'encours de dette au 31/12/2017 est de 529 530,91 €.

L'annuité remboursée en 2017, s'élève à 149 918,35 € décomposée en :

- Intérêts : 18 578,96 €
- Capital : 131 339,44 €

IV.3 Les amortissements

La dotation aux amortissements en 2017, s'élève à 207 183,28 €.

IV.4 Les projets à l'étude et le programme pluriannuel de travaux

Le programme de travaux 2018 est défini par la CASQ.

IV.5 Les branchements plomb

Aucun branchement en plomb n'est recensé sur le périmètre du service d'eau potable.

V Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

V.1 Abandons de créances et fonds de solidarité (P109.0)

Le montant des abandons de créances est de 40 € pour 2017. Il était de 40 € en 2016.

V.2 Opérations de coopération décentralisée

Sans objet.

V.3 Taux d'impayés

	2016	2017
Taux d'impayés	1,08%	1,73%
Montant des Impayés TTC au 31/12/N	ND	2 841 €
Montant facturé TTC N-1	ND	164 676 €

La loi Brottes du 15 avril 2013 modifie les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés sur les branchements des résidences principales des clients domestiques et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

En 2017, le taux d'impayés atteint 1,73 %, soit une augmentation par rapport au taux de 2016 et à celui prévu au contrat (1 %).